
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 28 novembre 2018 à 18h30,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTOR-SADOUX	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Pouvoir de Christiane MOLLAR
12	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Philippe LANÇON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Colette GILLET
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 28 ^{ème} délibération
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 13 ^{ème} délibération
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 27 ^{ème} délibération
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 32 ^{ème} délibération
48	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET-DU-LAC
BRISON SAINT INNOCENT
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
VIONS
VOGLANS

Christiane MOLLAR
Aurore MARGAILLAN
Philippe LANÇON
Florence DUNOYER
Henri GARNIER
Robert CLERC
Colette GILLET
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel de MEDTS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER
Véronique MERMOUD
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Urbanisme – Habitat – Politique de la Ville
Responsable Communication et Relations Publiques
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 46 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (48 titulaires), et 56 votants.

*FINANCES***BUDGET PRINCIPAL****Attribution de compensation définitive 2018**

Monsieur le Président rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a remis son rapport sur l'évaluation des charges relatives aux compétences de l'eau potable, des eaux pluviales, du social et de la gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations (GEMAPI) transférées au 1^{er} janvier 2018 suite à la réunion du 15 octobre 2018. Ce rapport a été transmis aux communes pour approbation dans un délai de trois mois. L'approbation sera acquise à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population ou l'inverse.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants calculés pour chaque commune sur la base de l'AC définitive 2017 corrigée des éléments de variation traduits dans le rapport de CLECT du 15 octobre 2018 :

2018	AC 2017 définitive	AC 2018 définitive
Aix-les-Bains	+ 4 149 186	+ 3 371 430
Bourdeau	+ 10 363	+ 8 591
Bourget-du-Lac	+ 768 702	+ 722 691
Brison-Saint-Innocent	- 58 256	- 70 955
Chanaz	+ 167 826	+ 163 177
Chapelle du Mont du Chat	+ 4 354	+ 3 194
Chindrieux	+ 96 719	+ 91 519
Conjux	+ 10 192	+ 9 199
Drumettaz-Clarafond	+ 459 522	+ 448 441
Entrelacs	+ 1 401 065	+ 1 347 083
Grésy-sur-Aix	+ 692 234	+ 670 286
La Biolle	+ 266 280	+ 256 475
Le Montcel	- 52 591	- 57 165
Méry	+ 51 833	+ 44 243
Motz	+ 379 829	+ 358 165
Mouxy	+ 16 059	+ 5 861
Ontex	+ 13 825	+ 13 825
Pugny-Chatenod	- 72 392	- 76 156
Ruffieux	+ 511 516	+ 502 197
Saint-Offenge	- 34 760	- 39 858
Saint-Ours	+ 50 526	+ 47 233
Saint-Pierre-de-Curtille	+ 40 574	+ 24 743
Serrières-en-Chautagne	+ 233 522	+ 221 432
Tresserve	- 103 679	- 103 679
Trévignin	- 22 331	- 25 739
Vions	+ 36 485	+ 35 115
Viviers-du-lac	+ 89 811	+ 80 089
Voglans	+ 812 969	+ 803 565
TOTAL GRAND LAC	9 919 383	8 855 002

Tant que les communes ne se sont pas prononcées à la majorité requise, l'attribution 2017 définitive continue de constituer la base des versements ou des prélèvements aux communes. Dès lors que la majorité requise sera atteinte, l'attribution 2018 définitive entrera en vigueur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les montants déterminés ci-dessus précisé en attente de la validation du montant de l'AC 2018 définitive dès l'obtention de la validation des communes,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux versements, dans les conditions fixées par la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 28 novembre 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 56
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 7
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL - Attribution de compensation définitive 2018

Date de transmission de l'acte : 04/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 04/12/2018

Numéro de l'acte : d2597 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181128-d2597-DE

Date de décision : 28/11/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres